

Les Infos de Base

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Quoi de neuf dans Accès
Légal : *Infobases Lois et
Règlements du Canada*
Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*
Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*
Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Canada*
Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 37 du 10 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 37 du 10 septembre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 36 du 6 septembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 27 août 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 23 août 2008.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 17 du 20 août 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 août 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 15 du 23 juillet 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 juillet 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} septembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} septembre 2008.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 190 termes ou mots de renvoi pertinents.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Infobases Lois et Règlements du Canada

La période d'évaluation des *Infobases Lois et Règlements du Canada* est maintenant terminée.

À moins de vous y être abonné, vous n'y avez plus l'accès complet. Cependant, pour vous permettre d'en compléter l'évaluation, vous y conservez un accès limité aux lois révisées sous l'alphanumérique A, aux règlements édictés en vertu de ces lois ainsi qu'aux lois annuelles de 2008.

Rappelons que notre collection fédérale est composée des éléments suivants :

- ▶ *Infobase Lois du Canada* contient les lois du Canada;
- ▶ *Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois du Canada;
- ▶ *Infobase Règlements du Canada* contient les règlements du Canada;
- ▶ *Regulations of Canada Infobase* contient la version anglaise des règlements du Canada;
- ▶ *Infobase Lois annuelles du Canada* contient les lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Annual Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Collection Gazette du Canada* contient le texte intégral bilingue des Parties I, II et III depuis 1998 en version Adobe *.PDF. Disponible sur Internet seulement.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la mise en garde attribuée au ministre de la Santé et des Services sociaux et portant sur les effets nocifs du tabac sur la santé, [R.R.Q., c. T-0.01, A.M. 2008-010 du 11-07-08, (2008) 140 G.O. 2, 4316], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985, ch. B-3.

Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité, C.R.C., ch. 368, aa. 59.1, 59.2.

Règles modifiant les Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité, DORS/2008-223 du 04-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1737, a. 1.

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. C-24.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2008-224 du 09-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1741, a. 1.

Loi sur les Offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.

Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/86-8, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/2008-225 du 11-07-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1744, a. 1.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2008-176 du 23-05-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1314, a. 1.

Loi sur la Gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. F-11.

Décret de remise d'impôt relatif aux terres de McIntyre, TR/2005-128, aa. 3, annexe.

Décret correctif visant le Décret de remise d'impôt relatif aux terres de McIntyre, TR/2008-66 du 25-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1610, aa. 1, 2.

Décret de remise des droits payés pour l'évaluation de l'Apo-TriAvir, TR/2008-68 du 25-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1614, nouveau.

Décret de remise des versements excédentaires de subventions pour l'épargne-études, TR/2008-69 du 25-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1616, nouveau.

Décret désignant la Commission d'enquête concernant les allégations au sujet des transactions financières et commerciales entre Karlheinz Schreiber et le très honorable Brian Mulroney comme ministre et chargeant le premier ministre de l'administration de cette Commission pour l'application de la Loi, TR/2008-73 du 25-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1624, nouveau.

Loi sur les Brevets, L.R.C. 1985, ch. P-4.

Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité), DORS/93-133, aa. 2, 3.1, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité),

DORS/2008-211 du 12-06-08, (2008) 142 *Gaz. Can. II*, 1586, aa. 1-3.

Loi sur les produits antiparasitaires,
L.C. **2002, ch. 28**.

Liste des formulants et des contaminants de produits antiparasitaires qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d'environnement,
TR/2005-114, partie 1-3.

Arrêté modifiant la Liste des formulants et des contaminants de produits antiparasitaires qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d'environnement,
TR/2008-67 du 25-06-08, (2008) 142 *Gaz. Can. II*, 1611, a. 1.

Loi sur les espèces en péril, L.C. **2002, ch. 29**.

Décret accusant réception des évaluations faites conformément au paragraphe 23(1) de la Loi, TR/2008-70 du 25-06-08, (2008) 142 *Gaz. Can. II*, 1618, nouveau.

Loi sur le Programme de protection des salariés, L.C. **2005, ch. 47**.

Règlement sur le Programme de protection des salariés,
DORS/2008-222 du 04-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can. II*, 1724, nouveau.

AUTORITÉ AUTRE QUE
STATUTAIRE

Proclamation désignant la «Semaine de prévention des incendies», **TR/2008-79** du 23-07-08, (2008) 142 *Gaz. Can. II*, 1748, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopie reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.gc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.